

COMPTE RENDU**CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2023****Etaient présents (18) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Marie-Claire DELAIRE Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (4) : Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Valérie MAHIEU donne pouvoir à François ERLEM, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

Excusés (1) : Michaël DELATTRE

Secrétaire de séance : Fanny RICHARD

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Sans objet.

3. Finances**3-1 Rapport d'orientations budgétaires**

Selon l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les nouvelles dispositions relatives imposent à l'exécutif local de présenter au Conseil Municipal un rapport sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Il est ici rappelé que selon l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire intervient dans un délai de 2 mois précédant l'adoption du budget primitif.

Ce débat permet de prendre connaissance des résultats de l'exercice écoulé et d'échanger sur les orientations budgétaires et les priorités à afficher au budget primitif. Une présentation de ces éléments sera faite en séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-2 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection du centre social

Dans le cadre de la rénovation du centre social, la commune va solliciter le Conseil Départemental au titre de l'aide aux villages et bourgs.

L'estimation totale des travaux est de 470 048 €. Le Conseil Départemental va être sollicité à hauteur de 30 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 30 % dans le cadre de l'aide aux villages et bourgs et à signer les documents y afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-3 Demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport pour l'extension de la salle Jean-Marie Leblanc

Dans le cadre de l'extension de la salle de sports Jean-Marie Leblanc, la commune va solliciter la participation financière de l'agence nationale du sport à hauteur de 20 %, l'estimation actuelle des travaux étant de 899 459 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'agence nationale du sport à hauteur de 20 % et à signer les documents y afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-4 Subvention complémentaire aux associations sportives

La commune souhaite favoriser la pratique du sport des plus jeunes par le biais d'une participation forfaitaire annuelle de 20 € pour l'inscription des enfants de Landrecies de moins de 12 ans dans une association sportive Landrecienne.

Les associations suivantes ont dénombré des inscriptions rentrant dans ce dispositif :

- Caval'rit : 9 inscriptions ;
- USL : 32 inscriptions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention complémentaire de 820 € répartie entre les deux associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Questions diverses

La séance est levée à 19 h 23.

